

Note d'information

Compte-rendu réunion Direction Régionale ANP Casablanca du 15 mai 2024

Suite à la réunion du 30 avril dernier au siège de la Direction Générale de l'ANP, dans le cadre de la concertation et afin de débattre des actions à mettre en œuvre pour améliorer la fluidité du transit céréalier, une réunion de coordination avec les opérateurs portuaires s'est tenue le mercredi 15 Mai 2024 à la capitainerie de CasaPort.

Participants :

ANP	M. HARRAK, Directeur Régional de Casablanca Mme CHOUFANI, Régulation CasaPort M. Housni DEBBAGH, Commandant du port M. LAHMAIDI, Adjoint du Commandant
FNCL	MM. TAZI et FARHI
SOSIPO	M. FATTAH, Directeur Silo CasaPort
MASS Céréales	M. Hafid DEBBAGH, DG
MARSA Maroc	M. JEBBOURI, Trafics polyvalents
PortNet	M. BOKHABRINE, Directeur SIO et son équipe
Douane	M. NEKHLA et Mme SABRI, Ordonnatrice
ONSSA	M. ZEROUAL, Direction régionale

En ouverture, le Directeur Régional de l'ANP a annoncé que l'objet de cette première réunion est de lancer la concertation entre les opérateurs portuaires de CasaPort et les représentants des utilisateurs céréaliers, pour identifier les **grandes thématiques** qui feront l'objet d'**ateliers dédiés** ouverts à tous les importateurs qui souhaitent participer à la réflexion.

Ce nouveau cycle de concertations aura pour but d'optimiser les processus liés au trafic des céréales et dérivés, en identifiant les mesures et axes d'amélioration du traitement portuaire à mettre en œuvre à Casablanca. Cette réflexion permettra entre autres d'actualiser le **PV de 2011**.

Avant de donner la parole aux participants, le Directeur Régional a évoqué certaines pistes d'amélioration comme l'engagement réel des opérateurs portuaires et des importateurs à travailler en 24/7, la prise de rendez-vous J-1 des camions avant d'entrer au port, et le Draft Survey.

Après avoir confirmé son intérêt pour le travail 24/7 et la mise en place d'un système généralisé de prise de rendez-vous pour les camions, la **FNCL** a émis des réserves sur la faisabilité du Draft Survey, et présenté ses attentes concernant les points suivants :

- La révision des **règles d'accostage**, dans l'intérêt général, pour permettre aux navires d'accéder aux quais banalisés lorsque les quais des silos sont occupés
- Le respect des **horaires 24/7** pour tous les intervenants portuaires
- L'installation de **trémies munies de systèmes de pesée** au niveau des quais banalisés, afin d'optimiser instantanément les chargements des camions et leur éviter de faire des aller-retours vers la balance
- La digitalisation complète du système d'information de la douane, notamment l'abandon des **registres papier**
- L'abandon des **TR** de la douane suite à l'adoption des horaires 24/7
- La suppression du délai de 5 jours imposé par l'ONICL avant de pouvoir procéder au **dédouanement**.
- La fiabilisation du service **ferroviaire**
- L'optimisation de la **circulation des camions** dans l'enceinte portuaire de Casablanca (Porte 6 et prise de RDV)
- La possibilité d'accéder à des **entrepôts et terre-pleins** attenants aux quais, notamment pour accélérer les déchargements d'aliments pour bétail.
- La prise en charge des **mises en demeure** par l'ANP au lieu des silos
- L'arrêt des **contrôles systématiques** par l'ONSSA et le retour aux contrôles par sondage

Prenant à leur tour la parole, les représentants de la Douane, de SOSIPO, MASS Céréales, MARSА Maroc, PortNet et l'ONSSA (y compris laboratoires), ont eux aussi affirmé avoir pris leurs dispositions pour travailler désormais en **24/7**.

Le projet de gestion via PortNet de la **prise de rendez-vous J-1** pour les camions a aussi fait consensus pour tous les participants.

Le Directeur Régional de l'ANP a souligné la nécessité de digitaliser le travail d'affectation des camions par les **représentants** des importateurs, pour l'intégrer dans le système de prise de rendez-vous.

En ce qui concerne le délai de 5 jours imposé par l'ONICL, il a exprimé le souhait d'associer l'Office à la réflexion globale. La dématérialisation de la caution (avec dans un premier temps les banques AWB et CAM) devrait permettre d'avancer sur ce point.

La gestion des camions en 24/7 nécessitera que les transporteurs affectent plusieurs chauffeurs en alternance par camion. Mais le surcoût prévisible du transport sera certainement inférieur aux surestaries.

Le Directeur Régional de l'ANP a ensuite convenu de la nécessité de réviser les **règles d'accostage**, mais aussi les **cadences d'évacuation**.

Il a décliné la proposition d'adresser des **mises en demeure** via l'ANP pour les retards d'évacuation, en lieu et place des opérateurs portuaires, cette mission ne relevant pas des prérogatives de l'Agence.

Il a aussi évoqué d'autres « sujets » pour les ateliers de travail thématiques :

- Les **chargements groupés**
- L'évacuation des **aliments pour bétail** selon leurs spécificités
- Les cas d'inactivité au niveau des évacuations

Le représentant de **MARSА** a annoncé la mise en place de deux ponts-basculés à l'entrée, et de quatre ponts-basculés à la sortie, en vue de fluidifier les évacuations.

Selon lui, l'adoption de **trémies pesantes** ne serait pas nécessaire puisque c'est le tonnage total du camion chargé (44 tonnes) qui est pris en compte par MARSА. Ce sujet pourra toutefois être étudié en atelier thématique.

Les représentants de la **Douane** ont annoncé que la digitalisation des registres était en cours d'étude, mais que l'usage des **registres papier** est pour l'heure réglementé par des décrets ministériels.

Ils ont ensuite expliqué que le travail 24/7 n'impliquait pas l'abandon des **TR**, qui sont reliés à la législation du travail. Des recrutements sont en cours pour palier à l'insuffisance en ressources humaines, et le sujet pourra être rediscuté quand le 24/7 sera pleinement opérationnel.

Il est cependant possible de déposer la demande de TR en différé après le temps alloué, et se déplaçant à la douane, muni du cachet de l'importateur.

L'ONSSA a précisé que les **contrôles systématiques** concernent uniquement les produits d'origine végétale (mycotoxines et résidus), alors que les produits végétaux font l'objet de contrôles par sondage (analyses mycologiques), en particulier selon les origines géographiques.

La Direction régionale de l'ONSSA est disposée à discuter avec la FNCL de ce sujet, et des questions liées à la **facturation** des prélèvements et des laboratoires.

L'ANP préparera et diffusera incessamment un PV de la réunion, et déclinera les différents sujets évoqués en ateliers thématiques.